

## La crème des musiciens gersois en dessert d'une émission culinaire culte

Sur M6, la musique banda du D'Artagnan Band en vedette avec Cyril Lignac



La crème des musiciens gersois en dessert d'une émission culinaire culte

Pierre Verduzan, le président du Festival des Bandas, lors de la dernière assemblée générale de l'association, vendredi 19 novembre, a invité les Gersois et tous les amateurs de bandas à brancher leur télévision sur la chaîne M6, le jeudi 9 décembre, à 21 heures.

### Mais pourquoi ?

Il a alors relaté le fil des événements qui l'ont amené à vivre un grand moment. Mais pas tout seul ! Contacté par la production d'une émission de M6, il a été sollicité en ces termes : "Nous avons besoin de musique !". En quelques jours, il lui a fallu trouver des musiciens, pas trop nombreux, car le tournage était prévu fin juin et le Covid imposait encore ses restrictions sanitaires.

Benoît Auprêtre, Jérôme Capdepont, Fabien Durou, Laurent Lenain et Bernard Thore sont donc partis pour enregistrer cette émission. Pierre Verduzan les a bien sûr accompagnés et il pensait que cette escapade allait durer deux ou trois jours. Mais ces musiciens professionnels furent tellement efficaces que, à la surprise générale, le tournage était bouclé le lundi en fin de soirée, aux alentours de 22 heures.

Il ne restait plus qu'à aller dîner, ce qui fut fait en compagnie notamment de Cyril Lignac puisque c'est pour son émission "Le Meilleur Pâtissier" que la banda avait été invitée.

Visiblement la soirée a tenu ses promesses et l'ambiance a dû être à la hauteur de la réputation des festayres. Apporté dans les bagages du président des Bandas, les Gersois ont fourni le Floc à l'apéritif et l'Armagnac estampillé BNIA pour achever le repas. Mais surtout, les Gersois ont offert à Cyril Lignac un Armagnac de 35 ans d'âge. Ce dernier enchanté envisage de l'ouvrir uniquement en 2023. (\*)

En effet, il a prévu de se marier à cette date et - confirmera-t-il cette demande ?- en tout cas, il le leur a dit : "pour mon mariage, il me faut cette banda, le D'Artagnan Band. Il faut que vous veniez pour mon mariage !"

On espère pouvoir en reparler au moment opportun.

**Le Meilleur Pâtissier : une émission que tout le monde ne regarde, voire ne connaît pas forcément**



Sur la chaîne M6, l'émission "**Le meilleur pâtissier**", désormais le jeudi soir, au lieu du mercredi, a repris depuis le 7 octobre 2021. Il s'agit d'une saison anniversaire, la dixième. Plus de vingt candidats ont été sélectionnés pour deux épreuves introductives qui ont permis de déterminer les quatorze autorisés à participer au concours.

Pour ceux qui connaissent déjà l'émission, ils retrouvent Mercotte et le pâtissier emblématique Cyril Lignac. L'animation de l'émission revient à Marie Portolano, ancienne journaliste sportive de Canal +, une nouvelle dans le groupe M6.

Cette émission avec une orientation familiale a réalisé, en 2020, 28 % de part d'audience sur les FRDA-50 (\*\*), meilleure saison depuis 2016.

La dernière audience connue, celle de l'émission du 18 novembre 2021 a été chiffrée à 2,43 millions de téléspectateurs et 13,6% de part d'audience.

Cette émission, à ne pas manquer pour les Gersois et tous ceux des départements voisins, - des musiciens bayonnais sont aussi au générique de l'émission -, le jeudi 9 décembre 2021, aura comme intitulé "Vive le Sud-Ouest" :

Défi de Cyril Lignac : les six pâtissiers amateurs doivent réinventer la recette de cannelé des religieuses bordelaises du 18e siècle.

Épreuve technique de Mercotte : Cyril Lignac va affronter les candidats sur l'épreuve du béret basque, un gâteau créé en 1914. Lignac a un handicap de temps et une recette incomplète.

Épreuve créative : les candidats doivent représenter les symboles du sud-ouest avec les saveurs locales. En présence de Yannick Delpech, natif d'Albi, ce chef pâtissier a été le plus jeune chef étoilé de France en 2000, à l'âge de 24 ans.

(\*) : **L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération**

(\*\*) : Femme responsable principale des achats du foyer de moins de 50 ans.